



résidence Bretagne



Rennes

foyer d'hébergement pour adultes handicapés

- une capacité d'accueil de 54 places
- un projet de vie personnalisé
- un établissement ouvert à l'année 24h sur 24
- une veille de nuit

contact Rennes

146 C, route de Lorient
35000 RENNES

Tél. : 02 99 54 48 00
Fax : 02 99 33 99 61
E-mail : contact@alaph.org



146 C, route de Lorient
35000 Rennes

Tél. : 02 99 54 48 00
Fax : 02 99 33 99 61
contact@alaph.org

www.alaph.org

Financement : Conseil Général

Population accueillie

La Résidence Bretagne s'adresse à des adultes bénéficiant d'une orientation de la CDAPH et souffrant d'un handicap psychique et/ou intellectuel. Ces personnes doivent être volontaires, actrices de leur projet, stabilisées dans leur comportement et leur pathologie et avoir des capacités à vivre en milieu collectif.

Conditions et procédures

Procédures :

- Rendez-vous pour visiter le foyer et entretien de candidature.
- Dossier administratif et dossier d'inscription à l'aide sociale.
- Admission, contrat de séjour, projet individuel.
- Période d'observation de 1 mois, renouvelable une fois.

Prestations

Dès l'arrivée du futur résident, **élaboration d'un projet de vie individualisé**, formalisé par une convention d'accompagnement réalisée en présence du Chef de service et du Référent socio-éducatif.

Cette convention d'accompagnement déterminera le niveau de prise en charge des prestations offertes à la personne hébergée et le type d'accompagnement socio-éducatif retenu.

Encadrement

Une équipe pluridisciplinaire constituée d'un Chef de service et de 7 travailleurs sociaux assure, au quotidien, un accompagnement individualisé visant l'autonomisation des personnes hébergées.

Moyens mis à disposition

Un logement :

Logement équipée d'un **coin sanitaire privatif** (douche et toilettes), et selon le type d'appartement, d'un coin kitchenette.

Les nuits :

Présence de veilleurs de 22 heures à 7 heures.

Logistique :

La dimension hôtelière est assurée par un service logistique comprenant : restauration, cafétéria, lingerie mis à disposition des résidents.

Etablissement ouvert 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Participation financière

Celle-ci sera établie, en contrepartie des services rendus, sous forme de loyer.

Les logements ouvrent droit à l'APL.